



MUNICIPALITE  
1189 SAUBRAZ

## **AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

### **Préavis municipal n°06/2023**

### **relatif au budget pour l'année 2024**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Afin d'établir ce budget, nous avons pris en compte les chiffres connus et reçus de divers services de l'Etat ainsi que de diverses associations intercommunales.

Pour l'estimation des impôts sur le revenu et la fortune, nous nous sommes basés sur la facturation des acomptes 2023. A savoir, sur des valeurs connues et recommandées par l'Administration cantonale des impôts.

Par ailleurs, nous avons également construit notre budget dans le plus strict respect de nos contraintes financières, tout en prévoyant des charges d'entretien des routes importantes absolument nécessaires pour près de CHF 950'000.00.

### **3 Domaines et bâtiments**

La partie des domaines et bâtiments (3) contient deux charges plus importantes. La première charge se trouve au niveau des terrains et cours d'eau (310) de CHF 35'000.00. Cette dépense est pour un remaniement et simplification de bornage parcellaire agricole. La deuxième charge se trouve au niveau de l'Auberge (351) pour CHF 35'000.00. La porte d'entrée et la porte voutée de la cave sont à refaire. Les portes actuelles sont dans un mauvais état et ne correspondent plus aux normes écologiques actuelles. Des nouvelles portes apporteront une économie au niveau des dépenses de chaleur.

#### **4 Routes et voirie**

Un chemin communal et divers chemins AF (amélioration foncière) se sont passablement dégradés ces dernières années. En effet un certain nombre de fissures et détériorations sont constatées sur les tapis et des ornières dans le cas des chemins en tout-venant.

Pour ce faire, la Municipalité a traité le sujet de deux manières différentes. Premièrement, pour les chemins en enrobés bitumineux, nous nous sommes adressés au bureau Bovard et Fritsché afin d'établir le devis et définir les prestations à réaliser. Pour rappel, le bureau en question est l'ingénieur que la Municipalité a mandaté pour les travaux de la route principale qui a été faite en notre entière satisfaction. D'autre part, pour les chemins en tout-venant, nous avons analysé la situation et fait une estimation sur la base de notre expérience du chemin du Fréchaux et avec l'appui de la société CBF Broyage Sàrl. Dans les deux cas, il s'agit de réhabiliter les chemins de manière durable au vu de leur état de dégradation avancé.

Les améliorations foncières sont des mesures et des ouvrages, tendant à assurer une utilisation rationnelle du sol pour en faciliter l'exploitation ainsi qu'à le préserver des dévastations ou destructions que pourraient causer les éléments naturels ou le temps ainsi qu'améliorer les conditions de production.

Les subventions d'améliorations foncières sont octroyées sous forme de contribution à fonds perdus dans le but de promouvoir la réalisation de mesures et d'ouvrages d'améliorations foncières. Elles constituent une tâche commune, financée conjointement par la Confédération et les cantons.

## a. Chemin du Pontet AF

	m <sup>2</sup> /pc	CHF/m	
Travaux de génie civil	390	165.00	64'350.00
Evacuation EC banquette	1	15000	15'000.00
Honoraires pour étude et DT			12'500.00
Divers et imprévus			7'950.00
DP 1068			31'490.00
DP 1069			27'410.00
DP 1070			37'495.00
<b>Total des travaux HT</b>			<b>196'195.00</b>
TVA			15'891.80
<b>Total des travaux TTC</b>			<b>212'086.80</b>
Subvention AF (65%)			137'856.42
<b>Coût final pour commune</b>			<b>74'230.38</b>



## b. Chemin du Stand AF

	m <sup>2</sup> /pc	CHF/m	
Travaux de génie civil	460	165.00	75'900.00
Evacuation EC banquette	200	60	12'000.00
Honoraires pour étude et DT			12'500.00
Divers et imprévus			8'800.00
DP 1010			7'176.00
DP 1017			49'000.00
<b>Total des travaux HT</b>			<b>165'376.00</b>
TVA			13'395.46
<b>Total des travaux TTC</b>			<b>178'771.46</b>
Subvention AF (65%)			116'201.45
<b>Coût final pour commune</b>			<b>62'570.01</b>



## c. Chemin du Chanay AF

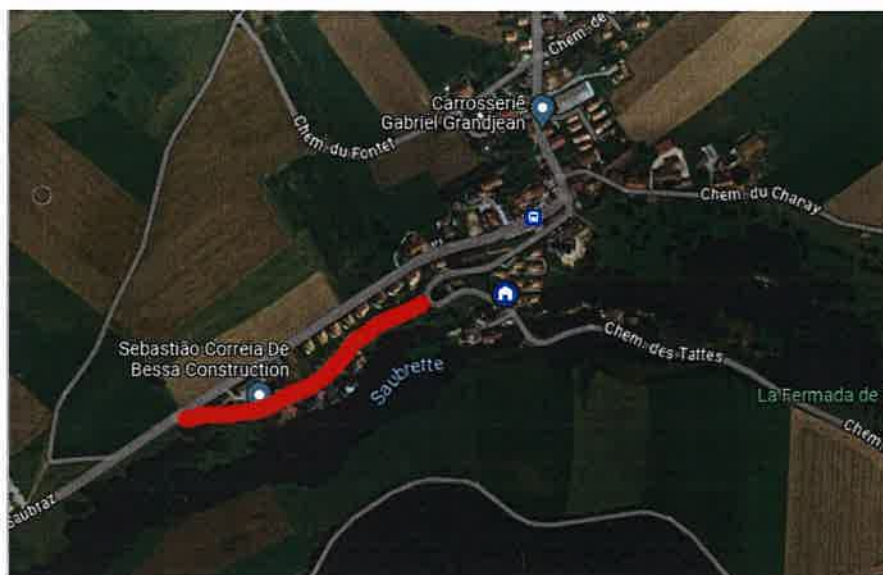
	m <sup>2</sup> /pc	CHF/m	
Travaux de génie civil	1130	165.00	186'450.00
Evacuation EC banquette	180	120	21'600.00
Honoraires pour étude et DT			22'700.00
Divers et imprévus			20'850.00
DP 1082			30'560.00
<b>Total des travaux HT</b>			<b>282'160.00</b>
TVA			22'854.96
<b>Total des travaux TTC</b>			<b>305'014.96</b>
Subvention AF (65%)			198'259.72
<b>Coût final pour commune</b>			<b>106'755.24</b>



## d. Chemin du Moulin

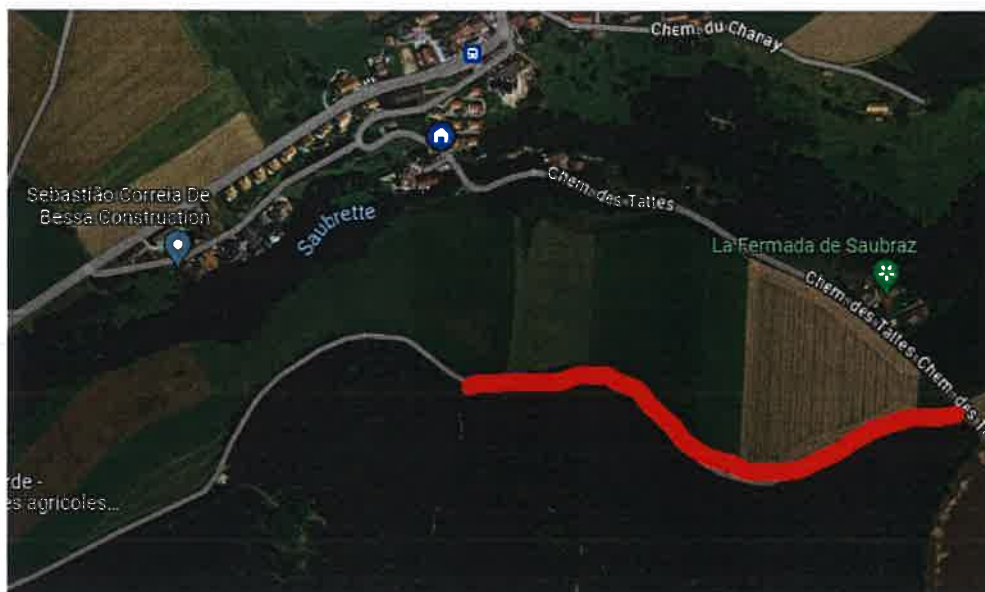
	m <sup>2</sup> /pc	CHF/m	
Travaux de génie civil	360	330.00	118'800.00
Coupe	80	120	9'600.00
Réserve pollution	135	140	18'900.00
Honoraires pour étude et DT			17'800.00
Divers et imprévus			14'700.00
<b>Total des travaux HT</b>			<b>179'800.00</b>
TVA			14'563.80
<b>Total des travaux TTC</b>			<b>194'363.80</b>

Le chemin du Moulin n'est pas un chemin AF. Dès lors, nous ne pouvons pas compter sur une subvention.



## e. Route des Tattes

Installation de chantier	2'300.00
DP 1048	26'660.00
Imprévus divers sur le chantier	26'000.00
<b>Total des travaux HT</b>	<b>54'960.00</b>
TVA	4'451.76
<b>Total des travaux TTC</b>	<b>59'411.76</b>
Subvention AF (65%)	38'617.64
<b>Coût final pour commune</b>	<b>20'794.12</b>



Signalons toutefois que la Commune a l'obligation de voter l'entier du crédit. Le paiement des différents subsides ne peut intervenir qu'à la fin des travaux et après paiement des factures.

### **5 Instructions publiques et cultes**

La hausse au niveau du groupement scolaire (510) est principalement liée à la hausse du nombre d'enfants scolarisés (+11%).

### **7 Sécurité sociale**

La baisse de la facture sociale est une pure estimation. La facture sociale est liée en grande partie aux recettes aléatoires. L'estimation du canton se base sur l'année clôturée (estimation pour budget 2024 sur les chiffres 2022).

Le réseau AJEMA regroupe 33 communes du district de Morges pour un total d'environ 67'000 habitants. Le réseau a été constitué en 2009.

Concernant le budget 2024, nous constatons un déficit global prévisionnel à charges des communes de CHF 5'567'000.00 par rapport à 2023. Cette augmentation est due à l'ouverture de 5 nouvelles structures d'accueil préscolaire, à l'augmentation du nombre de places en parascolaire et à l'augmentation générale des budgets pour toutes les structures (y compris l'AFJ). Au final, ce sont 220 places supplémentaires qui ouvriront en 2024, sans compter l'AFJ.

Selon la clé de répartition la contribution sociale de 10% est répartie par habitant. Les 90% restants sont répartis entre les communes en fonction des heures consommées par les enfants de la commune.

### **8 Services industriels**

Actuellement, la taxe annuelle des eaux claires s'élève à 2.00 CHF/m<sup>3</sup> (810 – Service des eaux). La Municipalité a décidé de diminuer cette taxe à 1.60 CHF/m<sup>3</sup> dès le 1er janvier 2024. Cette diminution représente environ une baisse de CHF 10'000.00 des revenus au niveau des taxes. La commune devrait tout de même être capable à faire une attribution au fond de réserve pour environ CHF 14'000.00.

De plus, le budget prévoit le remplacement des candélabres non LED par des modèles de dernières générations pour CHF 12'000.00



En résumé, le budget 2024 se présente comme suit :

<b>Budget 2024</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Administration générale	CHF 248'860.15	CHF 0.00
Impôts, taxes, redevances	CHF 320'950.00	CHF 1'731'199.17
Domaines et bâtiments	CHF 144'250.50	CHF 33'840.00
Routes et voirie	CHF 1'266'620.00	CHF 658'090.00
Instruction publique et cultes	CHF 315'031.20	CHF 0.00
Sécurité publ. et protection de la population	CHF 85'304.50	CHF 5'600.00
Sécurité sociale	CHF 383'060.00	CHF 0.00
Services industriels	CHF 232'800.00	CHF 225'050.00
<b>Totaux charges et revenus</b>	<b>CHF 2'996'876.35</b>	<b>CHF 2'653'779.17</b>
Clôture du compte de fonctionnement (Perte)		<b>-343'097.18</b>

**Conclusion**

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- Vu le préavis municipal n° 06/2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

**D'accepter le budget tel que présenté.**

Approuvé en séance de Municipalité du 7 novembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

David Marguccio

Evelyne Chesaux

Annexe : budget pour l'année 2024 et plan d'investissement